



Pension alimentaire versée pour ma fille

Par Visiteur

Je paie une pension alimentaire depuis 2001 (sans aucuns incidents de paiement et avec revalorisation annuelle) pour ma fille qui à 20 ans cette année et viens d'avoir son bac.

De ce fait, celle-ci part en internat pour des études supérieures, à mes frais, et souhaiterait que je lui verse cette pension (sa résidence principale sera alors à mon domicile).

Mes questions :

- faut-il passer devant un juge pour casser le jugement
- le cas échéant, puis-je rattacher ma fille à mon foyer familial
- en règle générale, est-ce possible et quelles démarches dois-je effectuer

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous pouvez effectivement demander à ce que le montant de la pension soit versée directement à votre fille.

Dans ce cas, vous devez saisir le JAF afin de faire homologuer cette décision.

quant au rattachement à votre foyer fiscal vous le pouvez également si votre fille est à votre charge mais il faudra bien sur déclarer la pension que vous lui versez.

Bien cordialement